

Modalités du Programme recommandez-nous à un ami pour les étudiants CIBC (« Modalités »)

Admissibilité

1. L'admissibilité à l'offre de recommandation (l'« Offre ») commence le 22 septembre 2023 à 0 h 01 (HE) et s'adresse à tout client de Services bancaires personnels CIBC disposant d'un compte de dépôt en dollars canadiens ouvert, actif et en règle (un « Compte admissible »), qui s'est inscrit aux services bancaires mobiles ou en ligne (une « Personne qui fait la recommandation »), qui recommande un ami (« Ami ») admissible à l'ouverture et à l'utilisation d'un nouveau Compte Intelli CIBC^{MC} assorti de l'avantage Départ Intelli CIBC ou de l'avantage du Programme Intelli CIBC pour étudiants et qui satisfait aux exigences de l'Offre présentées ci-dessous.
2. La Personne qui fait la recommandation doit recommander uniquement des Amis avec qui elle entretient des liens familiaux ou personnels et qui souhaitent connaître l'Offre.
3. L'Ami doit être admissible à l'ouverture d'un Compte Intelli CIBC assorti de l'avantage Départ Intelli CIBC ou de l'avantage du Programme Intelli CIBC pour étudiants.
4. La Personne qui fait la recommandation ou l'Ami qui satisfait aux exigences d'admissibilité qui précèdent et respecte les présentes Modalités est appelé ci-dessous un « Client admissible ».
5. Protection des renseignements personnels. Conformément à notre Politique sur la protection des renseignements personnels, accessible à tout centre bancaire CIBC ou sur le site <https://www.cibc.com/fr/privacy-security/privacy-policy.html>, la Personne qui fait la recommandation doit s'assurer, avant de fournir des renseignements, d'avoir obtenu le consentement de son Ami de communiquer à la Banque CIBC des renseignements sur sa participation à l'offre et aussi, sur demande de la Banque CIBC, tout renseignement sur l'Ami aux fins de l'administration de la prime de recommandation décrite ci-dessous. L'Ami doit s'assurer d'avoir obtenu le consentement de la Personne qui fait la recommandation avant de communiquer des renseignements sur ce dernier à la Banque CIBC, sur demande, aux fins de l'administration de la prime de recommandation décrite ci-dessous.

Exigences de l'Offre

6. Une prime de recommandation en espèces, en dollars canadiens, déterminée par la Banque CIBC (la « Prime ») qui sera divulguée et disponible sur le site <https://www.cibc.com/fr/special-offers/student-refer-a-friend.html> sera versée à la Personne qui fait la recommandation de même qu'à l'Ami, si toutes les mesures suivantes ont été prises et que les deux Clients admissibles respectent par ailleurs les présentes Modalités :
 - i) La Personne qui fait la recommandation communique à un Ami son lien unique « Invitez et obtenez » généré dans Services bancaires CIBC en direct ou Services bancaires mobiles CIBC par n'importe quelle méthode, y compris par courriel ou par message texte. Aucune Prime ne sera versée si l'Ami est recommandé autrement qu'au moyen du lien « Invitez et obtenez »;
 - ii) L'Ami est un résident du Canada qui satisfait aux critères d'admissibilité du compte et qui, entre 2019 et la date d'ouverture du compte, n'était pas titulaire (ou cotitulaire) d'un compte chèques CIBC, tel qu'il est déterminé par la Banque CIBC à son entière discrétion et selon ses dossiers officiels;
 - iii) Au moment où l'Ami sélectionne le lien unique « Invitez et obtenez » de la Personne qui fait la recommandation, cette dernière dispose d'un compte de dépôt personnel CIBC ouvert et actif;
 - iv) L'Ami sélectionne le lien « Invitez et obtenez » unique de la Personne qui fait la recommandation pour accéder à la demande d'ouverture d'un Compte Intelli CIBC assorti de l'avantage Départ Intelli CIBC ou de l'avantage du Programme Intelli CIBC pour étudiants; dans les deux mois suivant l'ouverture du compte, l'Ami effectue un dépôt d'au moins 100 \$ dans le nouveau compte et y maintient un solde minimal supérieur à 0 \$ pendant au moins 60 jours;
 - v) L'Ami mène à bien dans les 60 jours suivant l'ouverture de son premier Compte Intelli CIBC assorti de l'avantage Départ Intelli CIBC ou de l'avantage du Programme Intelli CIBC pour étudiants, l'une des deux activités suivantes : établir au moins un dépôt direct périodique; ou ii) établir au moins un prélèvement automatique périodique distinct;

Modalités du Programme recommandez-nous à un ami pour les étudiants CIBC (« Modalités »)

- vi) Le nouveau Compte Intelli CIBC assorti de l'avantage Départ Intelli CIBC ou de l'avantage du Programme Intelli CIBC pour étudiants demeure ouvert, actif, non converti et en règle au moment où la Prime doit être déposée ou créditée.

Païement de la Prime

7. Si un Client admissible peut recevoir une Prime en vertu des présentes Modalités, la Prime sera déposée ou créditée au Compte admissible de la Personne qui fait la recommandation et au nouveau Compte Intelli CIBC personnel de l'Ami assorti de l'avantage Départ Intelli CIBC ou de l'avantage du Programme Intelli CIBC pour étudiants (ces deux comptes doivent être ouverts, actifs et en règle au moment où la Prime est déposée ou créditée) dans les 60 jours ouvrables suivant le moment où l'Ami satisfait aux exigences de l'Offre décrites ci-dessus. Dans le cas de comptes conjoints, tous les titulaires de compte doivent être des clients admissibles (les Personnes qui font la recommandation et les Amis) au moment de l'ouverture du compte.

Modalités supplémentaires

Limite d'une (1) Prime payable à la Personne qui fait la recommandation par Ami respectant les critères des présentes Modalités. La Personne qui fait la recommandation est admissible à un maximum de dix (10) primes par année civile.

Limite d'une (1) Prime payable à un Ami, quel que soit le nombre de comptes ouverts par l'Ami.

Cette offre peut être combinée à l'offre de 100 \$ pour l'avantage Départ Intelli CIBC et l'avantage du Programme Intelli CIBC^{MC} pour étudiants. À moins d'avis contraire, la présente Offre ne peut être combinée à aucun autre rabais, offre ou prime liés à un compte chèques.

La Personne qui fait la recommandation accepte de ne faire aucune déclaration indiquant qu'elle agit au nom de la Banque CIBC ou qu'elle est un employé, un mandataire, un intermédiaire ou un représentant de la Banque CIBC. La Personne qui fait la recommandation accepte de ne pas utiliser de services payants, publicitaires ou autres, pour annoncer, promouvoir ou transmettre son lien unique « Invitez et obtenez ». L'Offre et le lien « Invitez et obtenez » ne peuvent être utilisés qu'à des fins personnelles et non commerciales. Les recommandations contenant le lien « Invitez et obtenez » doivent être créées et distribuées d'une manière personnelle appropriée et habituelle dans le cadre des communications avec des amis et des membres de la famille, et ne doivent pas sembler avoir été envoyées par la Banque CIBC ou en son nom. La distribution de courriels en bloc, et la distribution à des inconnus ou à des personnes avec qui la Personne qui fait la recommandation n'a pas de liens personnels ou familiaux peut constituer un motif de cessation immédiate de participation au Programme, de révocation des Primes et d'autres procédures judiciaires de la Banque CIBC.

La Prime doit être acceptée telle quelle et ne peut être ni transférée ni cédée. Aucun remplacement de Prime ne sera autorisé. Le bénéficiaire de la Prime est entièrement responsable des conséquences fiscales associées à la réception de sa Prime.

La Banque CIBC se réserve le droit de suspendre l'Offre, de l'annuler ou d'en modifier les Modalités en tout temps, à son entière discrétion, sans préavis pour quelque raison que ce soit, et de révoquer, de limiter ou de suspendre la participation à l'Offre de toute personne qui semble trafiquer l'Offre ou en abuser, ou qui participe à une activité suspecte ou frauduleuse.

Les Personnes faisant les recommandations qui ne respectent pas les présentes Modalités ou les lois applicables, y compris la loi anti-pourriel, sont tenues d'indemniser la Banque CIBC de toute responsabilité, de tout coût et de toute dépense engagés en raison d'une telle non-conformité.